

Handicap. Des familles subissent les défaillances de trois sociétés de transports missionnées par le Département

Des élèves handicapés sans solution de transports

« **LÂCHÉE** avant la rentrée, je dois faire 100 km par jour pour emmener mon enfant à l'école. » Magalie Ingouf est fatiguée. Depuis début septembre, l'habitante de Montebourg doit emmener son fils au collège public de Saint-Pierre-Église, où il est scolarisé en classe Ulis en raison de troubles dyslexiques et dysorthographiques.

Une pétition lancée

Normalement, le transport scolaire pour les élèves en situation de handicap, quelle que soit sa gravité, est pris en charge par le Département pour environ 500 élèves et étudiants pour un coût de 3,2 millions d'euros. Or, le jour de la rentrée, les trajets n'ont pas été assurés pour 82 enfants.

Magalie Ingouf en a fait les frais. « La société nous a lâchés au dernier moment. Je travaille de nuit donc je peux emmener mon fils », relate-t-elle, mécontente. « Faute de place à Valognes, je me suis déjà battue pour que mon fils obtienne une place Ulis dans un autre établissement », raconte-t-elle.

Trois sociétés défaillantes

Aujourd'hui, elle se bat encore en lançant une pétition sur change.org dans laquelle elle demande au Département « la remise en place des taxis ambulance ». Hier, elle avait recueilli 438 signatures.

Le Département explique ces couacs pour deux raisons : « Des difficultés ont été rencontrées en raison de la défaillance de trois sociétés (50 enfants concernés sur les 350 enfants pris en charge au total au moment de la rentrée). Les autres difficultés provenaient de demandes de parents arrivant tardivement, alors que le délai était jusqu'à juillet, ce qui oblige à revoir les circuits à chaque nouvelle demande qui arrive en retard. »

La situation est en train de s'arranger. « Ce 12 septembre, nous en sommes à une vingtaine de situations non réglées, sur près de 400. Les demandes hors délais n'ont cessé d'arriver, nous en recevons encore. Nous ne les traitons pas de manière prioritaire. » Un point sera fait ce mercredi « pour permettre de voir les avancées ». « Les sociétés de transport qui répondent se démènent mais il faut leur laisser quelques jours pour que les véhicules soient prêts et les chauffeurs également », précise le Département.

Pas de retour des taxis ambulances

Le retour des taxis ambulances, demandé dans la pétition, n'est pas prévu. Entre mars et juin dernier, le Département a été obligé pour la première fois d'engager un marché public. Plusieurs sociétés extérieures à la Manche (Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire et Seine-Maritime) ont été retenues pour assurer le transport des enfants handicapés. La collectivité confirme que les taxis ambulances n'en font pas partie. La situation avait suscité la colère de certaines entreprises locales de taxis et, déjà, une inquiétude des familles.

Juliette VOISIN



Le jour de la rentrée, des transports d'élèves en situation de handicap n'ont pas été assurés par des prestataires du Département. Aujourd'hui, une vingtaine de familles sont encore dans l'attente d'une solution. Taxi Prime